

# La vie associative

## BIBLIOTHEQUE



La bibliothèque recherche des bénévoles ! Si cette activité vous intéresse, n'hésitez pas à vous rendre à la bibliothèque. Les bénévoles vous accueilleront et vous donneront toutes les informations sur le fonctionnement de l'association.

**Rappel des horaires :** **lundi : de 16 h 45 à 18 h 00** **mercredi : de 17 h 00 à 19 h 00**  
**vendredi : de 16 h 45 à 18 h 00**

## FLEURISSEMENT DU VILLAGE



Massif entrée du village

Le fleurissement de notre village est effectué par une équipe de Charmillates et Charmillats bénévoles, dynamiques et motivés. Cette belle équipe s'est retrouvée le 9 mai et tous les massifs et jardinières installés dans la commune, se sont ornés de géraniums, bégonias, pétunias, dahlias et autres plantes variées et colorées. La commission fleurissement oeuvre pour rendre le village agréable et vivant pour les habitants et donner une image accueillante aux personnes en visite. Vous pouvez d'ailleurs admirer, à l'entrée du village, une jolie bordure en pierre réalisée par Jacky et Paul. L'entretien est assuré par les membres de la commission à l'exception de l'arrosage qui est à la charge des employés municipaux.

Un grand merci à tous pour leur dévouement et bienvenue à ceux qui souhaitent se joindre à cette équipe.

Chantal BRALLET



Massif cimetière

## JOSESPOIR

Créée il y a tout juste un an, l'association JOSESPOIR a tenu sa première assemblée générale le 22 mai à la salle polyvalente, en présence du maire de notre commune et d'une nombreuse assistance. L'objectif de l'association est non seulement d'aider José, mais aussi de faire connaître la SLA, de réunir des fonds pour participer au financement de la recherche et sensibiliser les politiques afin que la SLA devienne une cause de santé publique. Sandrine Dubois, Présidente de l'association, a tenu à remercier les personnes présentes, les adhérents (82 à ce jour), les associations, les entreprises et toutes les personnes qui leur apportent un soutien financier et logistique, et qui témoignent d'une générosité du cœur qui les touche beaucoup. Pour l'année 2014, les adhésions, les dons et les recettes des différentes actions réalisées, ont permis de faire principalement des travaux nécessaires au bien être de José et de faire un don de 6000 euros à l'ARSLA (association qui soutient la recherche et accompagne les malades). Toutes les manifestations de l'année passée sont reconduites en 2015 : Le relais des roses en juin, la randonnée suivie d'un repas en septembre, la chaîne de lumière en décembre, le concert etc. D'autres actions sont en cours ou à venir, comme l'intervention de José dans les lycées pour parler de la solidarité, une marche à Paris en septembre avec tous les malades de la SLA, un semi marathon à Mâcon. Pour avoir plus de poids dans les démarches entreprises pour la reconnaissance de la maladie, un collectif de 15 associations, dont Les papillons de Charcot, a été créé et l'ouverture d'une antenne à Chalon est envisagée. Vous pouvez avoir plus d'information sur le site de JOSESPOIR ou en contactant l'association.

Prochain rendez-vous important : **Le Relais des Roses le 28 juin à la roseraie St NICOLAS.** L'association espère bien dépasser cette année les 18 équipes inscrites en 2014. Amis sportifs, il vous reste un peu de temps pour vous entraîner. Pour les non sportifs, venez encourager José, qui, aidé de deux amis et de la Joëlette va pouvoir participer à cette course.

Chantal BRALLET

## LES BALADES VERTES A LA CHARMÉE

Une commission " balades vertes " née du précédent conseil, avait étudié la possibilité de créer des sentiers guidés pour la randonnée et la découverte, démarche soutenue par le Conseil Général (un peu de finance) et la guidance d'un professionnel. Aujourd'hui, une nouvelle commission poursuit le travail pour concrétiser le projet. Deux circuits plus une variante seront proposés. Les 3 partiront de la salle polyvalente, où un panneau fournira les indications nécessaires. Un 1er circuit (LC1) nommé "le circuit des hameaux de Sienne", démarre donc de la salle pour aller vers "le champ monsieur" (devant le cimetière), "le champ de l'oiseau" (à Sienne le Haut) pour revenir à Sienne le



Bas, prendre la rue du Moulin Brûlé puis la rue des Charmilles et retrouver le point de départ. Ce circuit nous balade sur 4km8. Le 2ème circuit (LC2), baptisé " le circuit de la forêt de la Ferté nous offre une randonnée de 9km2, et nous invite à entrer dans la forêt en passant par "la Teppe", "les 2 Chênes" puis " la Loge" ( où nous retrouvons le circuit de St Germain). Le retour se fait le long du bois de la Pelletière, puis par le bourg. La variante LC2 ou "circuit de la forêt communale" s'inspire du LC2 et reste sur le territoire de la commune..et court sur 5km5. Des panneaux indicateurs et des marques de couleur jaune seront bientôt mis en place et nous permettront de nous repérer. De l'eau, de bonnes chaussures, de la bonne humeur et..... en avant! Attention en hiver, risque de terrain boueux et, en été, gare aux moustiques! (citronnelle).

Sophie DUTARTRE

# La vie du village

## AFFOUAGES 2015/2016



### ATTENTION CHANGEMENT !

En accord avec la commission des bois, toute personne souhaitant acquérir un affouage doit s'inscrire en Mairie du **1er septembre au 30 septembre 2015**. Cette inscription s'accompagne du montant de l'affouage, fixé à 20€ (chèque ou espèces) et de l'attestation de responsabilité civile. A compter du 30 septembre 2015, toute personne non inscrite ne pourra bénéficier de l'affouage pour l'année 2015/2016. Cette modification est valable également pour les anciens affouagistes. Pour tout renseignement, s'adresser en Mairie

Gérard LARDY

## NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

Comme expliqué dans le P'tit Echo du mois d'octobre 2014, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires fut un travail prenant et de longue haleine. A ce jour, nous sommes fiers de pouvoir dresser un bilan très positif du travail accompli et des activités scolaires proposées. La qualité des NAP et le professionnalisme des divers intervenants ont séduit les enfants ainsi que leurs parents. Nous avons eu beaucoup de satisfaction à voir les enfants s'impliquer à 100% dans les activités proposées et nous faire part de leur plaisir à participer. Un grand merci à tous les intervenants : la Croix-Rouge, les professeurs de musique, les éducateurs sportifs, les jeunes de l'école du Cirque, Jacqueline pour les activités manuelles, sans oublier Evelyne et Agnès qui ont proposé également des activités manuelles. Sans leur professionnalisme, nous n'aurions pas réussi tout ce travail. Un grand merci également aux enseignants, aux élus et au personnel communal pour leur contribution à cette réussite. Pour la rentrée 2015, les NAP se dérouleront sur **3 x 1 heure/semaine de 13h40 à 14h45 les LUNDI, MARDI et VENDREDI**. Nous maintenons le choix de ne pas faire payer les activités périscolaires. Actuellement, nous préparons le planning définitif avec les différents intervenants choisis. Ce planning sera adressé aux parents courant juin.

Martine GUILLARD

## COMMISSION CULTURE

Les membres de la Commission Culture de la commune vous proposent de retenir deux dates dans votre agenda culturel.

Le 27 Juin prochain, à 19h, le duo de flûtes traversières et voix « Syrx » créé par Candice Ielo et Violette Outin donnera un concert à l'église de La Charmée et interprétera des pièces musicales issues des répertoires baroque, classique et moderne, des compositions originales ou des arrangements.

Le 26 Septembre, nous vous invitons à la salle polyvalente pour un bal folk avec voix, clarinette, accordéon, percussions. Au programme de cette soirée, le groupe « Bal à trois » composé de Claire BRUNEAU (accordéon, voix), Alice LAMBERT (clarinette, voix) et Cyril BONNIER (percussions, clarinette, voix) vous proposera : mazurka, cercle circassien, valse, bourrée, polka, rond d'argenton, scottish, chapeloise...

Alors rejoignez-nous pour danser !

Christophe GUILLET

## CENTRE DE LOISIRS



Pour information, les enfants de La Charmée ont accès à tous les centres de loisirs des Communes du Grand Chalon. La Mairie participe financièrement à hauteur de 6€ par enfant pendant les vacances de Pâques et d'été et ce, pour tous les centres de loisirs.

En cas d'inscription, la Mairie vous délivrera un document qui devra être remis au centre de loisirs pour la prise en compte de l'aide (document à demander en Mairie).

Florence AUBERTIN

## POINT SUR LE PROJET CŒUR DE VILLAGE

L'opération Cœur de Village a vu le jour en mars 2006 dans notre commune. Ce projet avait été présenté à l'époque à la population charmillate au mois de juin à la salle polyvalente. Plusieurs axes de ce projet ont été menés à bien et d'autres sont encore en attente de réalisation. Afin de rentrer dans le dispositif, le projet communal a débuté par l'achat de logements et d'un ancien commerce. En 2007, la réhabilitation de 5 logements destinés à la location dans le patrimoine communal a permis de diversifier le parc de logement de notre commune davantage orienté auparavant vers la maison individuelle en accession à la propriété. Les revenus de la location permettent aujourd'hui un équilibre par rapport aux remboursements des emprunts. Le deuxième point réalisé a été l'aménagement des espaces publics du centre bourg. La cour de la mairie a été rénovée et un accès pour les personnes à mobilité réduite a été mis en place. L'aménagement de la rue du bourg a permis entre autre de la sécuriser et de ralentir la circulation. Une liaison directe du parking de l'église à la mairie a été rendue possible grâce à la reconstruction du mur de l'église. La subvention Cœur de Village ayant été consommée, des choix budgétaires devront être pris afin de poursuivre les autres axes du projet dans un avenir plus ou moins proche :

- aménagement de la place de l'église
- prolongement de la voie piétonne déjà existante pour une meilleure liaison bourg-cimetière
- traitement de la rue du Château en repensant le stationnement
- sécurisation de la traversée de Sienne le Bas

Notre marge de manœuvre par rapport à notre budget d'investissement est limitée. En effet, la commune fera très prochainement l'acquisition d'un atelier communal à Sienne le Haut ce qui prolonge le délai des réalisations des axes restants. D'autre part, le revêtement de la chaussée de Sienne le Bas est à la charge du département. Nous sommes donc tributaires de leur décision de travaux dans ce secteur pour entamer la réalisation de trottoirs qui e/le, est à notre charge. En avril 2008, Mlle Caton, habitante de La Charmée, avait fait un legs à la commune. Dès que la place de l'église sera aménagée, nous érigerons une réalisation en son souvenir. (la nature de la réalisation reste à définir). Nous vous tiendrons au courant des décisions d'aménagement qui restent à réaliser par l'intermédiaire du bulletin.

Laurence GENELOT